

**STO**Société de transport
de l'Outaouais**FORMULAIRE PROGRAMME FIDÉLITÉ
ANNULATION
Abonnement annuel par débits pré autorisés (DPA
personnel)**

Veuillez S.V.P. vous assurer de bien compléter toutes les sections de votre demande.

1. ANNULATION DE L'ABONNEMENT (Complétez les sections 1, 2, 3, et 4)Veuillez indiquer le dernier mois d'utilisation de votre abonnement :
Mois (MM) Année (AAAA)Type d'abonnement : DE BASE RÉGULIER AÎNÉ ÉCHOMotif d'annulation : **2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ABONNÉ (E)**Nom : Prénom : Sexe : F M Année de naissance : No de ma carte à puce : **ADRESSE DE RÉSIDENCE**Numéro : Rue : No app. : Ville : Code postal : Courriel : No de téléphone résidence : Travail : Poste : **3. DÉCLARATION DE L'ABONNÉ (E)****Pour mettre fin à l'abonnement «Programme FIDÉLITÉ», l'abonné (e) doit remplir le formulaire d'annulation et le faire parvenir à la Direction des finances de la STO au plus tard le 15^{ième} jour du mois avant la date prévue du prochain prélèvement bancaire¹.**

- Je reconnais que ma carte à puce «Programme FIDÉLITÉ» sera rendue inutilisable le premier jour du mois suivant l'avis d'annulation.
- Si ma demande d'annulation est faite avant le terme d'un an, pour un motif autre que ceux permis², je serai redevable de l'escompte de 10 % dont j'ai bénéficié pour chaque mois d'utilisation de mon abonnement annuel (tout mois commencé étant dû).
- Je retournerai à la STO³, dans les 30 jours suivants la fin de validité de mon abonnement, la carte à puce liée au contrat, sans quoi un prélèvement additionnel de 20,00 \$ (exempt de taxe) sera effectué sur mon compte.

Pour obtenir plus d'information sur le droit d'annuler un Accord de DPA (débit pré autorisé), l'abonné (e) peut communiquer avec son institution financière ou visiter le www.cdnipay.ca.¹ Les prélèvements au compte bancaire se font le 25^e jour du mois ou le jour ouvrable suivant, s'il s'agit d'un jour férié.² L'abonnement annuel peut être annulé à la demande du payeur, sans redevance à la Société de transport de l'Outaouais, lorsque ce dernier est mis dans l'impossibilité d'utiliser son abonnement pour une durée inférieure à trois mois, pour l'un des motifs suivants :

- Arrêt de travail (perte d'emploi ou maladie) – relevé d'emploi ou certificat médical REQUIS
- Décès du bénéficiaire- déclaration de décès REQUISE
- Congé maternité, parental ou paternité – relevé d'emploi REQUIS

*Aucune demande de remboursement sera traitée si le délai d'annulation n'a pas été respecté sauf pour les motifs cités ci-dessus.***Dans tous les cas, l'annulation ne sera effective qu'avec l'accord de la STO.**³ La carte à puce «Programme FIDÉLITÉ» peut être retournée par la poste à l'administration de la STO au 111, rue Jean-Proulx, Gatineau, J8Z 1T4 ou déposée à un Point de service (Galeries Aylmer, de la Cité ou à l'administration de la STO). **J'ai lu et j'accepte les conditions mentionnées ci-haut.****4. AUTORISATION DE L'ABONNÉ (E)**

- J'annule mon abonnement au Programme FIDÉLITÉ ainsi que l'autorisation d'émettre des débits pré autorisés personnels sur mon compte bancaire. Je reconnais que cette annulation ne met pas fin à toute autre obligation que je pourrais avoir envers le bénéficiaire.

Signature de l'abonné(e)

Signature du titulaire du compte (si différent)

Date (AA/MM/JJ)

Afin que votre demande d'annulation soit traitée, merci de nous acheminer ce formulaire dûment complété et signé soit par la poste au 111, rue Jean-Proulx, Direction des finances, Gatineau (Québec), J8Z 1T4, par télécopieur au 819 770-5987, par courriel au fidelite@sto.ca ou à l'un des 3 Points de service STO (Galeries Aylmer, de la Cité ou à l'administration de la STO) Veuillez imprimer le formulaire sur un format de papier « légal ».**Pour plus d'information, consultez le sto.ca, écrivez au fidelite@sto.ca ou contactez le 819 770-3242.**

Signature du préposé

Date

Point de service